

CONVENTIONS

COLLECTIVES

NUMÉRIQUES

Caoutchouc

Étendue

IDCC : 45

Brochure n° 3046

Convention collective nationale du 6 mars 1953

*(Étendue par arrêté du 29 mai 1969,
actualisée par accord du 19 décembre 2013,
étendu par arrêté du 8 janvier 2016)*

Caoutchouc

IDCC : 45

11^e édition | Décembre 2019

ISBN 978-2-11-077505-4

ISSN 0767-4538

Avis au lecteur

La **date de mise à jour** correspond à la date de publication au *Bulletin officiel des conventions collectives* (BOCC) du dernier texte pris en compte dans la présente édition.

Le BOCC est accessible via le site www.journal-officiel.gouv.fr.

Pour identifier la convention collective applicable à votre entreprise, vous trouverez des informations sur votre bulletin de paie ou sur l'avis affiché sur votre lieu de travail. Vous pouvez également vous adresser aux représentants du personnel de votre entreprise.

Pour vous aider à comprendre ou à appliquer une convention collective :

- le site www.travail-emploi.gouv.fr
- le site www.service-public.fr
- les directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

Cette publication est accessible aux personnes en situation de handicap. Elle peut être lue par tous types de lecteurs d'écrans avec une restitution du texte par synthèse vocale ou par afficheur braille.

Sommaire

Liste chronologique des textes	V
Signataires	IX

Texte de base

Clauses communes

Article 1 ^{er} Objet de la convention. Bénéficiaires. Champ d'application	1
Article 2 Durée de la convention	2
Article 3 Avantages acquis	2
Article 4 Interprétation et conciliation	2
Article 5 Formalités de notification et de dépôt	4
Article 6 Adhésion	4
Article 7 Dénonciation et révision	4
Article 8 Libre exercice du droit syndical et liberté d'opinion des travailleurs	5
Article 9 Délégués du personnel	6
Article 10 Comités d'entreprise	7
Article 11 Productivité	8
Article 12 Conditions de travail	8
Article 13 Apprentissage	10
Article 14 Conditions d'embauche et de licenciement des travailleurs	11
Article 15 Éléments du salaire applicable par catégories professionnelles	12
Article 16 Rémunération	13
Article 17 Indemnités pour utilisation d'équipements personnels à titre professionnel	14
Article 18 Ancienneté	14
Article 19 Congés payés	15
Article 20 Permissions exceptionnelles	16
Article 21 Maladies et accidents	16
Article 22 Déplacements	17

Article 23 Changement de résidence	19
Article 24 Documentation	19
Article 25 Préavis	19
Article 26 Certificat de travail	20
Article 27 Salariés des professions ne relevant pas des industries du caoutchouc	20

Annexes

Annexe à l'article 1 ^{er} « Champ d'application professionnel »	21
Annexe à l'article 15 « Éléments du salaire applicable par catégories professionnelles »	25
Avenant « Ouvriers »	27
Avenant « Collaborateurs »	39
Avenant « Ingénieurs et cadres »	55

Classification

Accord du 20 avril 1984 relatif à la classification professionnelle et aux salaires minima	67
---	----

Emploi

Accord du 17 avril 2001 relatif à l'organisation et à la durée du temps de travail	75
Avenant du 23 février 2004 relatif à la gestion des carrières et de l'emploi	91
Avenant du 23 juin 2004 relatif à la commission paritaire nationale de l'emploi	97

Égalité professionnelle

Accord du 4 février 2010 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	101
--	-----

Formation professionnelle

Accord du 7 février 1985 relatif à la formation professionnelle	109
Accord du 16 novembre 2006 relatif à la création d'une section paritaire professionnelle	117
Accord du 19 novembre 2009 relatif à l'emploi et à la formation professionnelle	123
Accord du 15 juin 2011 relatif aux CQP et au fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels	129
Accord du 25 novembre 2015 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et à l'apprentissage	141

Accord du 26 septembre 2017 relatif à la désignation d'OPCALIA et aux missions de la CPNE 157

Dialogue social

Accord du 3 octobre 1991 relatif à la formation des membres du CHSCT dans les établissements de moins de 300 salariés 159

Accord du 15 décembre 2011 relatif à la commission de validation des accords collectifs 163

Accord du 5 juin 2014 relatif au fonctionnement des instances paritaires 169

Accord du 24 juillet 2019 relatif à la création de la CPPNI 175

Salaires

Accord du 17 mai 2017 189

Accord du 18 janvier 2018 192

Liste chronologique des textes

Textes antérieurs :

- Avenant « Ingénieurs et cadres » du 22 février 1952 (*arrêté d'extension du 29 mai 1969*) ;
- Avenant « Collaborateurs » du 27 mars 1952 (*arrêté d'extension du 29 mai 1969*) ;
- Annexe « Classification » du 25 octobre 1952 (*arrêté d'extension du 29 mai 1969*) ;

Texte de base du 6 mars 1953, (*arrêté d'extension du 29 mai 1969*),

Modifié et complété par :

- Avenant « Ouvriers » du 6 mars 1953 (*arrêté d'extension du 29 mai 1969*) ;
- Accord du 8 novembre 1967 (*arrêté d'extension du 29 mai 1969*) ;
- Avenant du 26 janvier 1968 (*arrêté d'extension du 29 mai 1969*) ;
- Avenant du 16 octobre 1969 (*arrêté d'extension du 5 mai 1970*) ;
- Avenant du 5 novembre 1970 ;
- Accord « Modification de la convention collective » du 13 janvier 1971 (*arrêté d'extension du 12 mai 1971*) ;
- Accord « Sécurité de l'emploi » du 24 janvier 1974 (*arrêté d'extension du 2 juillet 1974*)
(*dénoncé par l'UCAPLAST et le SNCP le 27 février 1987*) ;
- Accord du 26 juin 1974 (*arrêté d'extension du 29 octobre 1974*) ;
- Accord « Classification professionnelle et salaires » du 20 avril 1984 (*arrêté d'extension du 23 septembre 1986*) ;
- Accord « Harmonisation de la convention collective en fonction de l'accord du 20 avril 1984 » du 25 juillet 1984 (*arrêté d'extension du 23 septembre 1986*) ;
- Accord « Formation professionnelle » du 7 février 1985 (*arrêté d'extension du 16 avril 1985*) ;
- Accord « Champ d'application professionnelle » du 15 mars 1988 (*arrêté d'extension du 1^{er} juin 1988*) ;

- Accord « Salaires » du 9 avril 1991 ;
- Accord « Formation des membres du CHSCT dans les établissements de moins de 300 salariés » du 3 octobre 1991 (*arrêté d'extension du 27 juillet 1992*) ;
- Accord « Salaires » du 11 octobre 1991 (*arrêté d'extension du 20 mai 1992*) ;
- Accord « Salaires » du 16 mai 2000 (*arrêté d'extension du 29 septembre 2000*) ;
- Accord « Taux effectifs garantis » du 17 avril 2001 (*arrêté d'extension du 23 juillet 2001*) ;
- Accord « Organisation et durée du temps de travail » du 17 avril 2001 (*arrêté d'extension du 31 juillet 2001*) ;
- Accord « Cessation anticipée d'activité » du 21 juin 2001 modifié par avenant n° 1 du 11 septembre 2001 ;
- Accord « Salaires » du 18 juillet 2002 (*arrêté d'extension du 21 octobre 2002*) ;
- Accord « Salaires » du 7 juillet 2003 (*arrêté d'extension du 4 décembre 2003*) ;
- Accord « Gestion des carrières et de l'emploi » du 23 février 2004 (*arrêté d'extension du 22 juillet 2004*) ;
- Accord « Commission paritaire nationale de l'emploi » du 23 juin 2004 (*arrêté d'extension du 19 octobre 2004*) ;
- Avenant « Gestion des carrières et de l'emploi » du 16 décembre 2004 (*arrêté d'extension du 28 juin 2005*) ;
- Accord « Salaires » du 29 mars 2005 ;
- Avenant n° 2 « Cessation anticipée d'activité » du 26 avril 2006 ;
- Accord « Création d'une section paritaire professionnelle » du 16 novembre 2006 ;
- Avenant « Section paritaire professionnelle » n° 1 du 2 octobre 2008 (*arrêté d'extension du 11 février 2009*) ;
- Accord « Emploi et formation » du 19 novembre 2009 (*arrêté d'extension du 17 mai 2010*) ;
- Accord « Emploi des seniors » du 3 décembre 2009 (*arrêté d'extension du 17 mai 2010*) ;
- Accord « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » du 4 février 2010 (*arrêté d'extension du 15 février 2011*) ;
- Accord « Fonctionnement des instances paritaires » du 2 décembre 2010 (*arrêté d'extension du 13 juillet 2011*) ;
- Accord « CQP et fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels » du 15 juin 2011 (*arrêté d'extension du 2 avril 2012*) ;
- Accord « Commission de validation des accords collectifs » du 15 décembre 2011 (*arrêté d'extension du 27 novembre 2012*) ;
- Accord « Salaires » du 9 février 2012 (*arrêté d'extension du 16 juillet 2012*) ;
- Avenant « Fonctionnement des instances paritaires » n° 1 du 19 décembre 2013 (*arrêté d'extension du 2 juin 2014*) ;

Mise à jour par accord du 19 décembre 2013, (arrêté d'extension du 8 janvier 2016)

Modifiée et complétée par :

- Accord « Fonctionnement des instances paritaires » du 5 juin 2014 (*arrêté d'extension du 27 avril 2015*) ;
- Accord « Désignation de l'OPCA » du 5 novembre 2014 (*arrêté d'extension du 27 avril 2015*) ;
- Accord « Création d'une section paritaire professionnelle » du 5 novembre 2014 (*arrêté d'extension du 27 avril 2015*) ;
- Accord « Formation professionnelle tout au long de la vie et apprentissage » du 25 novembre 2015 (*arrêté d'extension du 24 mai 2016*) ;
- Accord « Salaires » du 10 mars 2016 (*arrêté d'extension du 4 juillet 2016*) ;
- Accord « Salaires » du 17 mai 2017 (*arrêté d'extension du 28 novembre 2017*) ;
- Accord « Désignation d'OPCALIA » du 26 septembre 2017 (*arrêté d'extension du 6 février 2018*) ;
- Accord « Salaires » du 18 janvier 2018 (*arrêté d'extension du 21 décembre 2018*) ;
- Accord « CPPNI » du 24 juillet 2019.

Signataires

Anciens signataires

Organisations patronales :

- **Syndicat général des commerces et industries du caoutchouc et des plastiques ;**
- **Syndicat national du caoutchouc, des plastiques et des industries qui s’y rattachent.**

Syndicats de salariés :

- **Union nationale des ingénieurs et cadres des industries chimiques CFDT ;**
- **Fédération des industries chimiques CFDT ;**
- **Fédération nationale des industries chimiques CFTC ;**
- **Fédération nationale des syndicats de cadres des industries chimiques, parachimiques et connexes (confédération générale des cadres [CGC]) ;**
- **Fédération nationale des industries chimiques (industries chimiques, parachimiques, pétrole, caoutchouc) CGT.**

Adhésions :

- **Fédération nationale des syndicats indépendants des industries chimiques et similaires CGSI, le 2 février 1965 ;**
- **Fédération nationale de la chimie et industries connexes CFT, le 24 novembre 1976 ;**
- **Fédéchimie CGT-FO, le 18 mars 2004.**

Signataires de l'accord du 19 décembre 2013
portant actualisation de la convention

Organisations patronales :

- **UCAPLAST ;**
- **SNCP.**

Syndicats de salariés :

- **FNIC CGT.**
- **FCE CFDT ;**
- **Fédéchimie CGT-FO ;**
- **CFE-CGC chimie ;**
- **CMTE CFTC.**